



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Le bruit court à Florence, dit la *Gazette de Turin*, que les enrôlements dont on a tant parlé ces jours derniers pourraient être faits dans le but d'assister une insurrection polonaise imminente. Il y a donc eu des enrôlements. Quant à l'explication fournie par la *Gazette de Turin*, il n'est pas probable qu'elle rencontre beaucoup de dupes.

Nous lisons dans le *Bulletin international*, édition d'Italie, sous la date de Florence, le 20 juin :

« On nous écrit de Paris que l'Empereur Napoléon a été fort mécontent à la lecture d'une brochure allemande où il est déclaré que la France ne veut pas la guerre, mais que l'Empereur comprend qu'il est forcé de l'entreprendre pour soutenir sa dynastie. »

On mande de Rome à la *Liberté* que Menotti Garibaldi organise en ce moment à Terni une légion de volontaires destinée à une invasion du territoire pontifical.

Les nouveaux volontaires ne porteront pas cette fois la chemise rouge, mais bien la chemise noire, signe du deuil de la patrie.

On parle d'enrôlements garibaldiens qui se feraient dans ce moment en Italie. On craint une nouvelle expédition contre les Etats-Romains pour l'automne prochain.

Le journal officiel de Rome publie l'allocution du pape sur les affaires religieuses de l'Autriche. Le pape ne croyait pas, après avoir

conclu le concordat avec l'empereur, qu'il devrait un jour déployer les calamités de l'Eglise en Autriche. Les ennemis de la religion se sont efforcés sans cesse de détruire ce concordat. Le 21 décembre dernier, il a été voté une loi qui accorde la liberté absolue de la presse et la liberté de conscience. Les doléances du pape et des évêques autrichiens n'ont pas été écoutées. Le 25 mai, d'autres lois sur les mariages mixtes, sur le mariage civil et sur les écoles ont été présentées. Ces lois sont hautement répréhensibles, abominables, contraires à la doctrine, aux droits et à la Constitution de l'Eglise, au pouvoir du saint-siège, au concordat et au droit naturel. Le pape les condamne et conjure ceux qui les ont proposées et approuvées de se souvenir des peines spirituelles infligées aux envahisseurs des droits de l'Eglise.

Sa Sainteté loue les évêques de leur attitude et espère que les évêques hongrois les imiteront. Elle prie Dieu de mettre un frein aux efforts des ennemis de l'Eglise et de les ramener dans la droite voie.

Le *Journal de Rome* annonce ensuite que le pape, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, a fait remise sous certaines réserves des peines portées contre les individus qui ont pris part à l'invasion de 1867, et qu'il a récompensé ceux qui ont soutenu les droits et l'autorité légitimes. Il a aussi réduit les peines des détenus à temps pour crimes non infamants.

Voici quelques lignes d'une correspondance adressée de Worms au *Courrier du Bas-Rhin*, qui caractérisent d'une manière instructive la

grande manifestation allemande dont l'inauguration de la statue de Luther a été le prétexte et l'occasion :

« La pensée de cette fête, s'écriait hier soir dans un *Lustgarten* de Worms, un Allemand d'un âge avancé déjà, qui prenait sa chope; la pensée de cette fête, ce n'est pas Luther, c'est le roi de Prusse arrivant avec les souverains protestants et se déclarant le chef et le protecteur du protestantisme en Europe. — C'est ainsi que la politique pénètre dans tout ce pays, et déborde sur tout. »

« Aujourd'hui la fête de Luther à Worms; demain la fête des tireurs à Vienne; partout la politique! et toujours, notez ceci! un concours prodigieux des populations, une participation de toutes les classes, un entrain et un enthousiasme universels, une fête populaire, dans le plus large sens de ce mot. »

L'Indépendance belge réduit, d'après ses propres informations, à des proportions moins ambitieuses, les ovations que le roi de Prusse a rencontrées à Hanovre.

La population se serait fait remarquer par son absence, et la présence du roi Guillaume n'aurait mis en mouvement que les fonctionnaires et les militaires, gens fort estimables, mais d'un enthousiasme généralement complaisant.

Nous lisons dans la *Liberté* :

« Nous apprenons de Vienne que dimanche soir un tumulte assez grave pour que la police ait dû intervenir et se servir de ses armes a eu lieu dans cette ville. L'agence Havas, qui nous transmettait hier un télégramme sur le succès

de la Grande-Duchesse de Gêrolstein à Londres, a oublié de nous parler de cet incident.

« Il s'agissait des expériences d'aérostation au Prater, qui deux fois de suite avaient manqué. Le peuple furieux s'est transporté en foule dans la ville, devant le palais du cardinal-archevêque Rauscher, sans cependant y pousser des cris ayant aucune signification politique. Tous les journaux de Vienne sont unanimes à constater l'absence d'une démonstration politique quelconque. »

Le *Daily-News*, qui classe ainsi les 448 lords, savoir : 220 conservateurs, 200 libéraux et 28 conservateurs libéraux, croit que dans la question du bill de suspension de la dotation de l'Eglise anglicane d'Irlande, lord Clarendon pourra compter, à la 2<sup>e</sup> lecture du bill de suspension, sur l'appui d'au moins 110 pairs libéraux.

## L'ATTENTAT DE SERBIE.

On écrit de Vienne, le 22 :

« Les nouvelles qui nous arrivent de Belgrade sont compromettantes pour la famille du prince Karageorgewitch, et, dans la capitale serbe, on est généralement convaincu que l'ancien prince avait connaissance du complot et des intentions criminelles des ennemis du prince Michel. Si la moitié seulement de ce qu'on nous écrit de Belgrade était vraie, cela suffirait pour rendre la famille des Karageorgewitch impossible à tout jamais dans leur pays. Sans ajouter foi au bruit d'après lequel la commission de l'enquête serait en possession de lettres autographes du prince

## PEURLETON.

## UNE RENTE VIAGÈRE,

Par E.-M. DE LYDEN.

(Suite.)

Ainsi il n'y avait plus à y revenir. L'arrêt était prononcé : M. Hauttot devait rester définitivement séparé de ses enfants, et sa vieillesse devait s'écouler dans l'isolement et dans la gêne; dans l'isolement, car, redevenu plus sombre que jamais, il ne voyait personne; dans la gêne, car monsieur son gendre était loin de lui servir régulièrement sa pension. En dix-neuf mois on ne lui avait envoyé que onze cents francs.

Ce n'était pas positivement par mauvais vouloir que M. d'Ollebec manquait à ses engagements; mais il lui arrivait parfois, au milieu de ses spéculations hasardeuses, de n'avoir pas chez lui assez d'argent pour acquitter ses dettes, sans préjudice pour sa maison; puis, l'échéance passée, il négligeait de payer l'arriéré, trouvait une excuse à ses propres yeux dans les besoins restreints de son beau-père.

Il faut si peu pour vivre à Cany, se disait-il; et cette réflexion, véritable capitulation de conscience, le mettait en repos.

La perspective d'être de nouveau grand-père adoucit pour quelque temps l'amertume du chagrin de M. Hauttot; mais bientôt il retomba dans ses humeurs noires, et ses voisins en prirent une sérieuse inquiétude. Son acquéreur surtout s'étonnait de l'espèce de misère dans laquelle vivait le vieillard, et n'osant pas le questionner directement, il s'en ouvrit à maître Prudent, le notaire fécampois qui avait rédigé l'acte de vente et le contrat d'Honorine.

L'officier ministériel avait fait de vains efforts pour empêcher M. Hauttot d'accomplir l'imprudent sacrifice dont il avait aujourd'hui à souffrir. C'est que le loyal notaire savait que, la plupart du temps, ces actes de générosité sont fort mal reconnus par ceux qui en profitent. Maître Prudent avait d'autant plus insisté dans cette circonstance qu'il connaissait toute la vie honnête et laborieuse de son vieux client, et qu'il professait pour lui la plus grande vénération.

A la première nouvelle de l'abandon coupable dans lequel on laissait le vieillard, maître Prudent s'émut; il écrivit à Paris, et, parfaitement renseigné par un confrère sur la situation des époux d'Ollebec, il fit le voyage de Cany et alla trouver M. Hauttot.

Mais celui-ci ne voulait rien dire. Enfin, à force de questions, devinant ce qu'on lui voulait cacher, le notaire sut toute la vérité. Si elle le révolta, elle ne l'é-

tonna guère. Ce qui le surprit, ce fut de ne pas trouver Léonie avec son grand-père, et il ne put dissimuler sa douloureuse surprise; mais à la vivacité des réponses, il comprit bien vite que la chère enfant non-seulement avait dû céder à la nécessité, mais encore qu'elle ignorait ce qui se passait.

— Vos enfants se conduisent indignement, cher monsieur; heureusement le contrat est en règle et nous allons agir vigoureusement, dit-il au vieillard qui cherchait encore à pallier la conduite des ingrats.

— Moi faire un procès à ma fille! y songez-vous, monsieur Prudent? La pauvre chère enfant n'y est pour rien!... Je suis sûr qu'elle croit que je suis très-bien.

— Pas de procès, soit, et vous avez raison; mais je vais leur écrire de la bonne encre.

— N'en faites rien non plus! mon gendre m'en voudrait sans doute et il pourrait faire supporter à ma fille son mécontentement.

— Vous ne pouvez cependant rester ainsi.

— Je vais écrire à ma fille... et sans doute...  
— Soit! mais si dans huit jours les choses ne sont pas changées, c'est moi qui leur parlerai. En attendant, permettez-moi de vous avancer une centaine de francs... sur l'argent que j'ai à Mlle Léonie...

M. Hauttot opposa quelques objections; mais, comme il y avait urgence, il finit par accepter.

Dès qu'il eut quitté le pauvre père, et avant de retourner à Fécamp, maître Prudent, qui était descendu chez le successeur du vieillard, écrivit à Léonie.

— Vous verrez, disait-il à son hôte, la petite-fille de votre voisin accourir dans deux jours.

— Et moi qui voulais épouser Mlle Honorine!... Quelle belle acquisition j'aurais faite là!...

— Remerciez le ciel qui vous a préservé de ce malheur, mon jeune ami.

— A propos, trouvez-moi donc une femme, cher notaire.

— Eh! eh! qui sait? J'y songe peut-être!...

## IV.

Nous avons laissé M. Hauttot tristement accoudé sur l'appui de la croisée aux vitres ternes. Le pauvre abandonné pleurait silencieusement, non pas sur son sort, mais sur sa fille. C'est que, si devant ceux qui prenaient son état en pitié, si même parfois à ses propres yeux, il cherchait des excuses à la conduite de ses enfants, il y avait des heures où, voyant vrai, il ne pouvait se dissimuler tous leurs torts.

Dans l'abandon cruel où le laissait Honorine, M. Hauttot retrouvait l'insouciance égoïste de sa fille, monstrueux défaut qui était la base de son caractère et que Mme Hauttot avait vainement combattu.



constatant sa complicité, voire même celle de la princesse Persida, sa femme, il est déjà assez compromettant pour cette famille que le propre frère de la princesse, M. Simon Nenadovitch, ait participé activement aux déplorables événements du 10 juin. C'est lui qui apporta de Pesth l'argent promis aux assassins, et son frère Malden a été désigné pour faire prisonnier le ministre de la guerre, faire naître une révolte et diriger la partie militaire de l'insurrection.

Un troisième membre de la famille, M. Swestar Nenadovick (celui-ci est cousin de la princesse), qui dirige la maison de correction dans le parc de Topschidéré a également eu sa main au jeu. Quelques-uns des criminels confiés à sa garde ont rendu des services signalés aux auteurs de l'attentat. Le directeur surnommé les a postés devant toutes les portes du Parc-aux-Cerfs, avec mission d'empêcher qui que ce fût d'entrer pendant la scène du meurtre. C'est ainsi que le vieux Garaschanine qui était arrivé avec le prince à Topschidéré, entendant des coups de pistolet réitérés, voulut entrer dans le Parc-aux-Cerfs (Koschutuak) et en trouva les portes fermées.

Il devina ce qui se passait, et retourna en toute hâte à Belgrade. Il arriva à temps au ministère des affaires étrangères et au Konak (le palais du prince Michel) pour donner les ordres nécessaires à la garnison qui fut mise immédiatement sur pied. Une heure plus tard, les conjurés auraient mis la main sur tous les ministres, et le soulèvement dans les rues aurait été inévitable. Ils auraient pu par suite de la consternation générale surprendre la population et s'emparer du gouvernement. Heureusement la prestesse et l'énergie de M. Garaschanine ont empêché ce malheur.

Les conspirateurs ont dû prêter serment entre les mains d'un prêtre, mais ils n'ont pas été difficiles dans le choix de leurs acolytes, car ceux-ci se composaient de la lie de la société; ainsi Navics avait tué sa femme; Mastrovics avait été condamné pour brigandage, et le reste était une série de voleurs connus.

La nouvelle presse libre donne, d'un autre côté, sur les assassinats de Belgrade de nouveaux détails à la fois horribles et émouvants :

L'aspect horrible du cadavre du prince restera toujours imprimé dans la mémoire de ceux qui l'ont vu comme un effrayant souvenir. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire des Etats civilisés que l'on ait maltraité d'une manière aussi barbare et mutilé avec une pareille rage de cannibale le corps d'un homme mort. A l'exception du bras droit, il n'y avait pas un membre, un os, dans tout le corps qui ne fût brisé, un morceau de chair qui ne fût écharpé, puisque la bande des meurtriers a frappé, sur le cadavre du prince assassiné avec des haches.

Dans son aveugle tendresse paternelle, M. Hauttot avait toujours cru que l'âge, la raison et le sentiment du devoir généralisaient Honorine, mais l'âge et la raison étaient venus; les obligations de la jeune fille envers son père s'étaient accrues et le sentiment du devoir ne s'était pas éveillé en elle... Loin de là l'encouragée dans cette voie funeste par le caractère de son mari, elle s'était laissée aller avec plus de liberté à ses mauvais penchants.

Soudain, comme il s'abîmait douloureusement dans ses tristes pensées, M. Hauttot en fut arraché par le bruit d'une voiture qui s'arrêtait devant sa modeste demeure.

Il se leva tout joyeusement surpris : c'est elle, se dit-il, c'est ma fille, et déjà il se repentait de ses amertumes contre son enfant, tout en se dirigeant en toute hâte vers la porte, mais à l'instant même elle roulait bruyamment sur ses gonds, et une voix fraîche, émue, résonnait à ses oreilles; deux regards, rayonnants de joie, se fixaient sur les siens; deux jeunes bras l'entouraient et deux lèvres vermeilles se posaient sur ses joues ridées.

Grand-père, c'est moi ! moi, ta petite-fille ! C'était en effet Léonie qui, prévenue par maître Prudent, avait obtenu un congé de ses patrons et était accourue, sans même prendre le temps d'avertir sa tante.

Les écorchures et déchirements de la peau étaient si hideux, les blessures si profondes et si béantes, les muscles, les tendons, les ligaments et les os étaient si brisés, si broyés, que plusieurs médecins ont dû travailler des heures entières pour coudre le corps afin de pouvoir lui donner un ensemble.

Outre cela, le transvasement du sang a été si intense et si abondant que tout le corps avait pris une nuance bleue foncée.

Halinka a reçu plusieurs blessures, dans lesquelles se sont logées trois balles. Deux balles ont été retirées de la nuque, la troisième a pénétré dans les parties molles du bas-ventre. On n'ose pas la retirer à cause de l'hémorragie intérieure qu'on redoute. Au reste, elle se porte relativement assez bien; elle montre assez d'appétit et de bonne humeur, n'ayant jusqu'à présent aucun soupçon de la mort de sa mère ni du prince. On lui a dit que sa mère ainsi que le prince, après les premiers coups dont ils ont été atteints, ont feint d'être morts et ont ainsi sauvé leur vie. Lorsqu'on a tiré des salves et sonné le glas pour l'enterrement du prince, on lui a dit que cela avait lieu pour fêter l'arrivée du prince Napoléon.

Puisque nous avons mentionné, en y ajoutant peu de foi, du reste, l'accusation qui a été lancée contre le prince Cara-Georgievitch d'avoir conspiré contre la vie du prince Michel, il est juste que nous reproduisions la protestation énergique que ce vieillard vient d'adresser du fond de son exil à l'Europe :

Bokseg, 20 juin.

Depuis l'assassinat de Toptschidéré, on fait continuellement circuler dans les journaux des nouvelles qui tendent à rattacher ce crime à ma personne et à ma famille. Je considère comme au-dessous de ma dignité de contredire en détail ces assertions, mais par respect pour l'opinion publique que l'on a l'intention d'inclure en erreur à l'aide de ces indignes calomnies, je sens que je suis tenu de protester publiquement pour moi et pour ma famille contre de pareilles allégations en les qualifiant d'infâmes calomnies répandues systématiquement par une troupe connue de gens soudoyés, dans le seul but de compromettre d'une façon indigne ma personne et ma famille devant la nation serbe et l'Europe civilisée.

Confiant que l'opinion publique incorruptible jugera d'elle-même, comme elles le méritent, les calomnies susdites, je déclare que, s'il le faut, je demanderai la protection des lois contre la divulgation inconsidérée de pareilles nouvelles.

Prince A. CARA-GEORGIEVITCH.

Il est à peu près certain que la Skoptschina, qui se réunira le 2 juillet, proclamera le prince Milano Obrenovitch successeur de Michel III au trône serbe. Mais à qui confiera-t-elle la

Nous n'essayerons pas de peindre la joie du vieillard. Il baisait les mains de la fillette, il caressait sa tête blonde avec ivresse; il la faisait s'éloigner de quelques pas pour mieux la contempler.

Comme te voilà grande et belle, ma chère enfant, lui disait-il; puis il ouvrait ses bras et la jeune fille s'y précipitait. Elle s'asseyait sur les genoux du bonhomme; elle lissait les rares cheveux blancs qui couronnaient encore son front ridé.

Maintenant je ne te quitte plus, grand-père! nous aurons une petite maisonnette à nous deux. Je sais travailler maintenant, je m'établirai lingère à Cany. Tu verras comme nous allons être heureux... Allons, ajoutait-elle en voyant son grand-père verser des larmes d'attendrissement, ne pleurez plus monsieur bon papa! Fi! que c'est laid de pleurer quand on a sa petite-fille!...

Et la charmante enfant pleurait aussi en parlant de la sorte.

En ce moment on frappa discrètement à la porte.

Entrez, dit Léonie, en passant rapidement un mouchoir sur les yeux de M. Hauttot et sur les siens, et elle courut au-devant des visiteurs.

C'était le notaire, le jeune filateur et sa mère.

Eh, bonjour, ma chère enfant, dit maître Prudent en baisant paternellement au front la jeune fille.

régence? On avait parlé de la princesse Julie, de l'ancien ministre Garaschanine et du président du Sénat Marinovitch, mais on assure maintenant que le conseil de régence se composera de M. Ristich, le même diplomate qui est allé chercher Milano à Paris, et de deux autres personnages. On voit que les renseignements sur ce point sont loin d'être d'accord.

#### LES ATTENTATS.

A propos de l'assassinat commis sur la personne du prince Michel de Serbie, on a établi la statistique suivante des attentats contre des princes qui se sont produits depuis 1848. Ces attentats, au nombre de vingt-sept, ont échoué pour la plupart. En voici la liste :

Le 26 novembre 1848 ont attenté à la vie du duc de Modène.

Le 12 juin 1849 un attentat a été dirigé contre le prince de Prusse lors de son séjour à Minden-Ingolheim.

Le 22 mai 1851, l'artificier Sefeloque tira un coup de feu contre le défunt roi de Prusse et lui brisa l'avant-bras.

Le 28 juin 1850, l'ex-lieutenant Robert Pate cherchait à assommer la reine d'Angleterre avec un bâton sans la blesser grièvement.

Le 24 septembre 1852, on a découvert à Marseille une machine infernale dont on devait se servir lors de l'arrivée de Napoléon III dans cette ville.

Le 18 février 1853, l'empereur François-Joseph, se promenant sur les bastions de Vienne, fut grièvement blessé à la nuque par le tailleur hongrois Libenyi.

Dans la séance du 16 avril 1853, le comte Cavour rend compte aux Chambres italiennes d'un attentat contre le roi Victor-Emmanuel.

Le 5 juillet 1853, un attentat contre la vie de Napoléon III fut dirigé au moment où il se rendait au théâtre de l'Opéra-Comique.

Le 20 mars 1854 un inconnu ouvrit le ventre au duc Ferdinand-Charles III de Parme, qui mourut vingt-trois heures plus tard.

Le 28 avril 1855, Giovanni Pianori tira sur l'Empereur dans les Champs-Élysées.

Le 28 mai 1856, Reymond Fuentes était sur le point de tirer sur la reine d'Espagne lorsqu'un homme de la police le saisit au bras et l'arrêta.

Le 8 décembre 1856, le soldat Agésilas Milano donna un coup de baïonnette au roi Ferdinand III de Naples.

Le 7 août 1857, Bartoletti, Gibaldi et Grillo, venus à Paris de Londres pour tuer l'Empereur Napoléon, ont été condamnés.

Le 14 janvier 1858, Orsini, Rudio, Pieri,

Bernard, Gomez lançaient des bombes fulminantes contre l'Empereur Napoléon se rendant à l'Opéra.

Le 14 juillet 1861, l'étudiant Oscar Becker tira à Baden-Baden deux coups contre le roi de Prusse sans l'atteindre.

Le 18 décembre 1862, l'étudiant Aristide Drusios tira à Athènes un coup de revolver contre la reine Amélie de Grèce sans l'atteindre.

Le 24 décembre 1863, on a arrêté à Paris Grecco, Trabucco, Imperatore et Liaglione, venus de Londres pour tuer Napoléon III.

Le 14 avril 1865, le président de l'Union américaine, Abraham Lincoln, fut tué au théâtre de Washington par Wilkes Booth.

Le 6 avril 1866 eut lieu à St-Petersbourg un attentat contre l'empereur de Russie commis par Kavarasov.

Un autre attentat fut dirigé contre le czar en 1867, à Paris, par Bérézouski.

Le 10 juin 1868, enfin, le prince Michel de Serbie fut tué par les frères Radivanovitch.

#### LA QUESTION MONÉTAIRE DEVANT LE CORPS-LÉGISLATIF.

En présence des résultats de l'enquête ouverte sur la question monétaire et des vœux si manifestement exprimés pour la démonétisation de l'argent, le gouvernement ne voudra certainement pas laisser dans l'oubli, aujourd'hui, qu'elle est de nouveau posée, une question dont la solution se lie si étroitement à l'œuvre d'unification monétaire; de son côté, le Corps-Législatif, dont les vues éclairées se sont toujours manifestées dans les grandes questions économiques, tiendra à honneur de seconder le gouvernement pour la prompte et définitive solution de cette question.

Déjà plusieurs députés se préoccupent avec raison d'un état de choses qu'il importe de modifier au plus tôt, et nous apprenons avec plaisir que l'honorable M. Alfred Darimon vient de présenter un amendement au projet de loi portant fixation des dépenses et des recettes ordinaires du budget de l'exercice 1869. Cet amendement est ainsi conçu :

Article additionnel. — Est suspendue la fabrication des pièces de 5 francs en argent à 900 millièmes de fin, jusqu'à la modification à intervenir entre les Etats signataires de l'article 3 de la convention monétaire du 23 décembre 1865.

L'article 3 de la convention signée, le 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, ne peut être en effet modifié que d'accord avec les parties contractantes; mais si l'on se reporte aux procès-verbaux des conférences qui ont précédé cette convention, on y verra que nos confédérés

— Ah! merci de tout mon cœur de m'avoir écrit, monsieur. Merci!

Et comme son regard allait du notaire aux personnes qui l'accompagnaient, maître Prudent s'empressa de dire en manière de présentation :

— Les voisins de votre grand-père, mademoiselle : madame Berthollet et son fils.

Léonie fit une révérence gracieuse.

— Mademoiselle, dit alors Mme Berthollet, campagnarde aux allures franches et sympathiques, nous sommes en effet vos voisins, et, à ce titre, comme un homme seul n'est pas organisé pour recevoir une jeune fille, je viens vous prier d'accepter une chambre chez nous, votre ancienne... vous savez, la bleue?...

— Accepté, chère madame Berthollet, dit le notaire sans donner à Léonie, ni à M. Hauttot, le temps de répondre, et, si vous le permettez, je m'invite à dîner, moi, mon vieil ami et cette belle enfant.

Et comme Léonie hésitait en regardant son grand-père, comme pour lui demander son avis, le jeune homme prit à son tour la parole :

— Ne nous faites pas le chagrin de nous refuser, mademoiselle, je vous en prie... ma mère vous en prie.

Léonie rougit et balbutia un remerciement.

— Allons! voilà qui est entendu. Dans deux heures

à table; et, maintenant, nous vous laissons, monsieur et mademoiselle. A demain les affaires sérieuses.

Les affaires sérieuses se traitèrent en effet. On tint conseil sur ce qu'il y avait à faire pour parer aux inconvénients de la situation et amener M. d'Ollebec et sa femme à de meilleurs sentiments.

Voyant de nouveau tout en rose, grâce à la présence de Léonie et aux bons procédés dont il était l'objet, M. Hauttot ne voulut pas qu'on formulât la moindre plainte; il demanda pour ses enfants, pour sa fille surtout, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le digne homme, dans sa crédulité naïve, se persuadait et voulait persuader, aux autres que ses enfants n'avaient aucun tort sérieux; que loin de vouloir le tenir éloigné d'eux comme le prétendait le notaire, ils étaient au moins aussi chagrinés que lui de cette séparation forcée.

— Vous êtes aveugle, toujours aveugle... mon cher monsieur!

— Alors, faites-moi voir clair.

— Eh bien! oui, je vous ferai voir clair.

— Ah! bah!

— Je vous prouverai que vous avez eu cent fois tort d'abandonner tout votre bien à vos enfants.

— Prouvez... prouvez...

— Sans doute, et mademoiselle m'a donné une idée



monétaires inclinaient déjà pour l'étalon d'or unique; mieux inspirés que nous, ils entrevoient, avec raison, dans l'adoption de l'étalon d'or, une base plus large pour l'accession ultérieure des autres Etats européens au nouveau système établi.

Sur ce point, la modification qu'il s'agit d'introduire dans notre système ne peut donc offrir aucune difficulté, et s'il est regrettable que nous n'ayons pas pris dès le principe une mesure radicale à ce sujet, il faut espérer qu'aujourd'hui, éclairés par l'expérience de ces dernières années, nous allons enfin prendre une décision conforme aux vœux exprimés par les chambres de commerce et les trésoriers payeurs généraux.

Nous demandons en conséquence que l'amendement de M. Alfred Darimon soit pris en considération, discuté et voté. On est suffisamment éclairé maintenant sur l'impérieuse nécessité de procéder sans retard à la suppression du double étalon monétaire; il ressort clairement des débats des conférences monétaires internationales que l'adoption de l'étalon d'or unique est la seule voie qui conduise à l'unification monétaire; les chambres de commerce et les trésoriers payeurs généraux se sont prononcés dans le même sens.

En présence de vœux aussi formellement exprimés, il n'y a donc plus aucun motif sérieux pour ajourner de nouveau la solution d'une question dont l'urgence est suffisamment démontrée.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur*:

L'Empereur est venu mercredi de Fontainebleau pour présider le conseil des ministres. A trois heures, Sa Majesté est partie pour le camp de Châlons. L'Impératrice a conduit l'Empereur jusqu'à la gare.

L'Empereur est accompagné de LL. E. Exc. le maréchal Niel, ministre de la guerre, et le général Fleury, grand-écuyer; du général de division Douay, aide-de-camp; du docteur baron Larrey; du commandant duc d'Elchingen, du capitaine de Creny, officiers d'ordonnance, et du comte du Bourg, écuyer de service.

A son arrivée à Mourmelon, à sept heures, Sa Majesté a été reçue par le général de Failly, commandant en chef, à la tête de son état-major.

L'Empereur est monté à cheval et s'est rendu au quartier impérial en traversant la double haie des troupes formées sur son passage et au milieu des acclamations enthousiastes de l'armée.

Tous les ans, après avoir terminé leur tournée de révision, les préfets viennent successivement à Paris rendre compte au ministre

de l'intérieur de l'état de l'opinion dans leur département. C'est sans doute ce qui a donné lieu à un journal du soir d'annoncer que les préfets viendraient au mois de juillet rendre compte au gouvernement de l'état des esprits au sujet des élections, et s'entretenir avec le ministre de toutes les questions qui se rattachent au renouvellement de la législature. Cette nouvelle n'a rien que de vraisemblable, attendu que la préoccupation la plus instante du moment, aussi bien dans le pays que dans les sphères gouvernementales, est évidemment celle des élections prochaines.

Le *Courrier français* annonce qu'il suspend provisoirement sa publication, par suite d'une difficulté qui a surgi relativement à la question de son cautionnement.

M. Barral, dans le dernier numéro du *Journal de l'Agriculture*, résume ainsi l'état des récoltes:

« Les mois de mai et de juin ont fait merveille sur toutes les récoltes en général; l'agriculture a été exempte cette année du refroidissement et des gelées tardives qui viennent ordinairement briser à cette époque ses plus chères espérances ou en retarder beaucoup l'accomplissement. Les céréales ont épié dans les meilleures conditions; la vigne a fleuri de bonne heure, le temps chaud et orageux semble fait pour elle; les colzas et les lins se montrent bien dans beaucoup d'endroits. Les fourrages commencent à donner une première coupe que l'on trouve suffisante. Dans quelques départements, il est vrai, la sécheresse persistante et les orages de la fin de mai n'ont pas pu suppléer à l'absence de l'eau pendant de longs jours; mais cependant l'année s'annonce beaucoup mieux qu'on ne l'avait espéré. »

Le *Standard* annonce que le sultan a commandé à Paris une table en argent massif, dont la valeur n'est pas moins de 3 millions de francs.

On a commencé à poser le nouveau câble électrique qui doit relier directement l'Angleterre à la Hollande; les deux aboutissants sont Dunwich sur la côte de Suffolk et Zandwoort.

La chambre des appels de police correctionnelle de la Seine a jugé que le fait d'avoir mis sur le haut d'un sac de blé du gruau de meilleure qualité que celui du dessous (on appelle cela *dorer* le sac) constituait le délit de falsification de denrées.

En faisant des fouilles dans les souterrains du fort Saint-Ange on a découvert un trésor, peut-être le fameux trésor de Sixte-Quint dont on avait perdu toute trace.

On parle d'un vélocipède à vapeur avec lequel on pourra se rendre de Paris à Rouen en une demi-journée, sans autre embarras que de porter un demi-litre d'éther dans sa poche.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Aux termes d'un décret daté du 20 juin et publié par le *Moniteur*, les conseils d'arrondissements se réuniront le 13 juillet prochain pour la première partie de leur session dont la durée est fixée à cinq jours.

Parmi tant de belles choses dites aux préfets sous le régime actuel, rien ne surpasse, ni ne surpassera jamais l'allocution mirifique dont M. le maire de Loudun vient de régaler le nouveau préfet du département de la Vienne, M. de Vallavieille. En voici les passages les plus saillants, nous voulons dire les plus éloquents:

« Monsieur le préfet,

« Votre avènement à la préfecture de la Vienne était de bon augure pour les maires de ce département qu'un décret du mois d'avril dernier place sous votre autorité tutélaire déjà illustrée par de précoces talents.....

« Organe officiel de mes administrés, j'ai contracté la vieille habitude de dire: Entre amis tout est commun. Je puis vous donner l'assurance, monsieur le préfet, que, de leur côté, ils vous feront un accueil aussi empressé que cordial; s'associant avec bonheur à la manifestation dont vous êtes aujourd'hui l'objet ils vous exprimeront individuellement, sans aucun doute, les mêmes sentiments que ceux que le maire de Loudun a l'honneur de vous exprimer en ce moment.

« Comme lui, monsieur le préfet, ils vous diront: Soyez le bienvenu parmi nous! Parcourez nos rues; visitez nos travaux, nos établissements publics, nos écoles, le collège, l'hospice, la prison, le palais-de-justice et la mairie; franchissez le seuil de nos portes; entrez dans l'intérieur pacifique de nos maisons; asseyez-vous sur la chaise curule qui vous est réservée dans notre humble foyer domestique; interrogez vos hôtes, sondez leurs aspirations les plus légitimes; montrez le chemin à ceux qui s'égarent; éclairez leurs pas incertains du flambeau divin de votre intelligence; calmez les mauvaises passions, encouragez les bonnes, prodiguez à chacun tous les trésors inépuisables de votre paternelle sollicitude; répandez au sein des familles inquiètes du présent, inquiètes de l'avenir, toutes les grâces dont vous pourrez disposer pour elles; fortifiez de plus en plus le germe de leurs vertus civiques par le charme entraînant de vos vertus publiques et privées; demandez ensuite, s'il le faut, aux habitants de cette ville, dans les élans d'un noble patriotisme, de payer le tribut à César pour la défense de la patrie; ils vous répondront encore, monsieur le préfet, en vous donnant et leur dernier écu et

leur dernier enfant: soyez le bienvenu parmi nous!

Plus heureux alors dans le cours de votre brillante carrière que le fils de Philippe, roi de Macédoine, devant le cynique Diogène à Corinthe, vous ne porterez ombrage à personne. Vous aurez même, monsieur le préfet, la satisfaction pleine et entière de pouvoir ajouter de nouveaux bienfaits aux bienfaits de vos prédécesseurs, d'augmenter leur gloire par la gloire de votre renommée, et d'accomplir sans entrave, sur cette terre que doit régénérer, dans un avenir prochain, le croisement de deux chemins de fer dont les gares seraient ici, une mission providentielle qui permet aux édiles de cette commune de saluer votre arrivée du geste, de la voix et du cœur!

« Vive l'Empereur!

« Vive M. de Vallavieille, préfet de la Vienne! »

Les pompiers seront dispensés des exercices et des réunions de la garde nationale mobile tant qu'ils continueront à servir dans les compagnies de sapeurs-pompiers.

Par la grande chaleur qu'il fait en cette saison le pétrole dégage beaucoup de vapeur inflammable et les risques d'accidents augmentent. Il faut donc redoubler de précautions en se servant de cette substance.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées:

- 1° Par douzièmes payables chaque mois;
- 2° Par deux paiements égaux en mars et septembre;
- 3° Par un seul paiement au 15 juin.

Le percepteur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement de se libérer immédiatement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur*:

L'Empereur a assisté à une grande manœuvre commandée par le général de Failly. Sa Majesté est montée à cheval à onze heures et demie et est rentrée à cinq heures au quartier impérial.

Florence, 25 juin, soir. — La *Correspondance italienne* dément catégoriquement la nouvelle donnée par l'*Etendard* de préparatifs d'engagements qui auraient lieu dans l'Italie centrale sous la direction de Menotti Garibaldi.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme

luminense.

— Voyons ton idée, mademoiselle ma petite-fille.

— Non pas! dit le notaire; pour qu'elle réussisse, il faut que vous l'ignoriez.

— Dans ce cas, je m'y oppose formellement.

— Je dois vous déclarer que la mise à exécution de mon projet ne causera aucun préjudice, aucune douleur à vos enfants.

— C'est égal! je veux savoir... Honorine m'aime, et, pour tout au monde, je ne voudrais pas lui causer la moindre peine.

— Eh bien! nous vous dirons tout, mais à une condition.

— Laquelle?

— C'est que, quoi qu'il arrive, vous ne parlerez pas.

— Comment cela?

— Si vous nous laissez agir, vous nous garderez le secret; si vous nous refusez votre assistance, vous ne direz rien à vos enfants.

— Soit, je vous le promets. Racontez-moi ce que vous voulez faire pour me prouver que mes enfants sont coupables d'ingratitude.

— Ecoutez-moi donc: voilà ce que M. Berthollet...

— Ah! ah! vous êtes aussi du complot, monsieur mon successeur, dit le vieillard en s'adressant au

jeune homme, chez lequel on avait dû déjeuner encore.

— Eh bien! oui, monsieur, je suis du complot, et ma mère aussi; nous sommes heureux de seconder Mlle Léonie et M. Prudent. Votre idée est merveilleuse, mademoiselle, ajouta M. Berthollet.

— Voilà, reprit M. Prudent, sans avoir l'air de remarquer la rougeur de Léonie, ce que votre petite-fille, M. Berthollet, sa mère et moi, nous avons l'intention de faire...

Nous ne raconterons pas au lecteur les projets conçus par le conseil; la suite de ce récit les fera connaître. Nous dirons seulement que M. Hauttot ne s'y prêta que parce qu'il avait la conviction qu'ils tourneraient à la confusion des conjurés et à la gloire d'Honorine.

Le surlendemain, M. Hauttot et Léonie s'installaient avec une servante dans une vraie maison, dans laquelle on transporta tout un petit mobilier expédié de Fécamp, et le vieillard était présenté à ses anciens ouvriers comme étant de nouveau leur maître, à l'égal de M. Berthollet.

Quelques jours après, tout Cany savait que M. Hauttot s'était associé avec M. Berthollet.

Léonie, qui avait pris la direction de la maison de son grand-père, faisait des provisions d'hiver et les payait comptant.

En même temps, elle écrivait à sa tante que son grand-père s'étant trouvé malade, et elle-même ayant besoin d'un peu de repos, elle était partie pour Cany, avec le consentement de ses patrons.

De récriminations dans cette lettre, un vrai chef-d'œuvre de diplomatie féminine, pas un mot.

M. Hauttot avait ajouté un post-scriptum à la lettre de sa petite-fille, dont il confirmait les dires, et, sans se plaindre, demandait le millier de francs qui lui était dû, ne voulant pas, disait-il, que Léonie dépensât ses économies. Il terminait en manifestant le vif désir de voir enfin ses enfants.

Cette lettre blessa et contenta les époux d'Ollebec; elle les blessa, parce qu'ils virent dans la conduite de M. Hauttot une nouvelle preuve de sa préférence pour Léonie; elle les contenta, parce que leur responsabilité se trouvait à couvert et qu'ils pouvaient dire: notre nièce est avec son grand-père, que nous n'avons pas voulu laisser seul plus longtemps.

Puis, Honorine voyait Léonie s'éloigner, et c'était pour la jalouse jeune femme un sujet de contentement. La beauté simple de sa nièce lui portait ombrage.

La réponse de M. d'Ollebec fut aigre-douce: il gronda Léonie d'être partie ainsi sans prévenir et seule; il n'envoyait que quatre cents francs à M. Hauttot, mais il lui annonçait le reste pour la fin du mois.

Il terminait enfin en disant qu'Honorine ne pouvait, à son grand regret, se déplacer, en raison de sa santé.

M. Hauttot attendait mieux de sa fille et de son gendre; il avait espéré qu'à la nouvelle de son état maladif, état assez grave, puisqu'il avait motivé le voyage de Léonie, il avait espéré, disons-nous, que l'un de ses enfants viendrait, ou tout au moins qu'une bonne et affectueuse lettre lui apporterait une compensation.

Il n'en fut rien; et cette fois le vieillard fut blessé, et d'autant plus profondément qu'il était forcé de reconnaître que ses amis paraissaient devoir tout-à-fait avoir raison.

Pendant une semaine, il attendit une lettre de sa fille; mais il attendit en vain. Néanmoins, le vieux filateur, rendu à ses occupations, en partie du moins, soligné par sa petite-fille, entouré d'égards par M. Berthollet et sa mère, objet des attentions de ses voisins, revenait à la santé et à la bonne humeur. La petite maison où Léonie régnait en souveraine, mais à la façon des fées bienfaites, était visitée, chaque soir et chaque dimanche, par les personnages les plus influents de la commune. On ne tarda pas à remarquer que maître Prudent avait fait, en trois semaines, quatre fois le voyage de Fécamp à Cany, rien que pour causer avec M. Hauttot.

(La suite au prochain numéro.)



par le passé, de tout ce qui concerne la teinte et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N° 26.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Aujourd'hui samedi 27 juin 1868.

Représentation extraordinaire.

M<sup>me</sup> UGALDE, premier sujet du théâtre impérial de l'Opéra-Comique; M. HITTEMANS, du

théâtre des Variétés; M. E. GARNIER, du théâtre des Bouffes-Parisiens; M. H. BEAUCE, du théâtre impérial Lyrique; M<sup>lle</sup> ROSINE BORDI, du théâtre des Bouffes-Parisiens.

La Grande Duchesse de Gerolstein.

BULLETIN FINANCIER.

La rente est immobile aux environs de 70.20; l'Italien se maintient à un cours voisin de 54 fr. On dit que l'affaire des tabacs se traite avec un groupe de financiers, ayant le Crédit Mobilier italien à sa tête.

Les Transatlantiques, le Mobilier, l'Immobilier sont offerts; le Mobilier espagnol est ferme; il y a des offres de rente turque au comptant; les Voitures cotent 250.

Les Chemins français sont bien tenus. Les Obligations de la ligne de Perpignan à Prades viennent d'être admises à la cote officielle, où elles figurent au prix de 285 à 290, ce qui correspond à 277,50 et 282,50, coupon de juillet détaché.

Les nombreuses demandes dont elles sont l'objet les auront élevées bien vite au taux du pair et au-dessus. Les bonnes occasions de placement sont rares, et cha-

cun sait que les obligations de chemins de fer offrant toutes la même sécurité et le même revenu, il s'agit de placer sur celles dont le prix est le moins élevé.

Ainsi que je l'avais prévu, le Crédit Lyonnais est d'une fermeté remarquable; il s'est élevé, cette semaine, de 460 à 470. Il est considéré avec raison comme une des meilleures valeurs d'avenir du marché.

Les obligations de la Ville ont leur fermeté habituelle; l'emprunt 1865 se maintient à 540, bien qu'il ne soit plus soutenu par les chances de lots.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## VENTE DE RÉCOLTES.

Le dimanche 5 juillet 1868, à midi, en l'une des salles de la Mairie du Coudray-Macouard,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des récoltes actuellement pendantes sur les immeubles ci-après désignés, à la requête de MM. Antoine et Louis Thibault, propriétaires-cultivateurs, demeurant au village de Bron, commune du Coudray, agissant comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de M. Antoine Thibault, leur père, en son vivant cultivateur à Bron.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1° Quatre-vingt-quatorze ares 54 centiares de terre, à la Gognette, en grande partie en blé-froment.

2° Un hectare 10 ares de terre labourable, situés aux Champs-Poulards, ensemencés en partie en blé-froment.

3° Quatre-vingt-douze ares 20 centiares de terre, aux Bruyères, ensemencés en blé-froment et en orge.

4° Un morceau de terre, appartenant à M. de Beauregard, situé près le village de Bron, ensemencé en blé-froment.

Et une moitié indivise des récoltes existant sur les immeubles ci-après : 5° Onze ares environ de terre, aux champs de la Lande, ensemencés en orge.

6° Quarante-neuf ares 50 centiares environ de terre, au Champ-Chapeau, ensemencés en orge.

7° Onze ares environ de terre, aux Champs-Derouet, ensemencés en orge.

8° Trente-trois ares environ de terre, dans la pièce du Toue, ensemencés en blé-froment.

9° Seize ares 50 centiares environ de terre, en deux morceaux, dans les Champs-Derouet, ensemencés en blé-froment.

10° Onze ares de terre, en Guignou, ensemencés en blé.

11° Cinq ares 50 centiares de terre, au moulin ensemencés en blé.

12° Même quantité de terre, aux Ruaux, ensemencée en blé.

13° Sept ares 75 centiares de terre, à la Casse, ensemencés en orge.

14° Même quantité de terre, dans les Varannes, ensemencée en orge.

15° Cinq ares 50 centiares de terre, à la Voie-Lambert, ensemencés en orge.

16° Sept ares 75 centiares de terre, dans les Rouères, ensemencés en orge.

17° Même quantité de terre, dans les Bruyères, ensemencée en orge.

Tous ces biens sont situés en la commune du Coudray.

S'adresser, pour visiter les biens : à MM. THIBAUT, de Bron, et, pour avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (293)

ON DEMANDE à emprunter 15.000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35.000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué.

## A VENDRE OU A ÉCHANGER LA BELLE TERRE DE LAVEAU-RICHER

Située commune de Chanteloup, à 8 kilomètres de Bressuire et à 4 kilomètres de Courlay, station du chemin de fer d'Angers à Niort.

Elle contient 305 hectares et se compose de cinq métairies, trois borderies, deux moulins à eau.

Superficie : 15.000 pieds d'arbres, dont moitié à haute futaie, en chênes, frênes et ormeaux.

Cette terre est la plus belle et la meilleure du pays. Il en dépend un vieux château. Les bâtiments d'habitation et d'exploitation des métairies sont tout neufs.

S'adresser :

1° A M. HENRI BONNAIN, ancien notaire à Faye-l'Abbesse (Deux-Sèvres);

2° A M. EDOUARD BONNAIN, propriétaire à Geay (Deux-Sèvres);

3° A M. DILLAY, maire à Argenton-Château (Deux-Sèvres);

4° Et à M<sup>e</sup> MANDIN, notaire à Doué. (294)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE Ensemble ou séparément.

DEUX MAISONS, Situées à Saumur, rue Royale, à l'angle du pont Cessart, et quai du Gaz.

Belles servitudes, cour, remise, écurie.

S'adresser à M. LOUIS DUVEAU, négociant à Saint-Florent, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (295)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

DE SUITE,

UNE MAISON, entre deux jardins, située à Saumur, rue du Presbytère, près les Récollets et le Jardin des Plantes; quatre pièces au rez-de-chaussée, cinq pièces au premier, mansardes, greniers, remise, écurie, hangar, serre-bois, pavillon, jardin bien planté, bassin, très belles caves.

S'adresser à M. BOUDENT, au Vau-Langlais, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE En totalité ou par parties.

PETITE PROPRIÉTÉ

Commune de Saint-Lambert-des-Levées, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Malvert.

Elle consiste en : logements pour l'habitation et le fermier, et 1 hectare 77 ares 90 centiares de terre, près, jardin, saulaies.

S'adresser à M. BERGE, place Saint-Pierre, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (258)

A VENDRE DEUX CHIENS COURANTS.

Prix modéré. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A AFFERMER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écuries, remises et autres servitudes, et un jardin bien affrui et attenant, d'une contenance de 75 ares.

Le tout situé à 16 kilomètres de Saumur, près la gare de Varennes.

S'adresser rue Traversière, 3, Saumur. (258)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 4 juillet 1868, il sera procédé, à 3 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — La denrée sera livrée entre deux fers. (284)

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX VOITURES : un coupé à patente et un dog-cart à patente, le tout presque neuf. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Les personnes qui pourraient avoir droit à la succession d'ANNE BRIBARD, née à Brézé, en 1790, d'Etienne Bribard et de Jeanne Seme, et décédée à Saumur, en mai 1868, sont invitées à se présenter en l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

REMISE ET GRENIER A LOUER.

S'adresser à M. PERREAU, rue du Temple, 24. (297)

EAUX MINÉRALES DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Ouverture le 15 juin.

M. FOYER, Maître d'hôtel,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'une voiture sera tous les jours à la disposition de ses pensionnaires pour se rendre à la fontaine. (261)

Médailles aux expositions universelles de 1855 et 1862 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

## BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (247)

## APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciier, M<sup>e</sup> de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

## BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 25 JUIN.			BOURSE DU 16 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 90	»	»	70 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101	»	»	101 50	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	488 75	3 75	»	488 75	»	»
Banque de France. . . . .	3180	5	»	3130	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1545	5	»	1535	»	10
Crédit Foncier colonial. . . . .	460	»	»	»	»	»
Crédit Agricole. . . . .	655	»	»	657 50	2 50	»
Crédit Industriel. . . . .	645	»	»	647 50	2 50	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	318 75	13 75	»	325	6 25	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	725	2 50	»	732 50	7 50	»
Orléans (estampillé). . . . .	885	»	2 50	888 75	3 75	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1223 75	»	1 25	1220	»	3 75
Est. . . . .	552 50	2 50	»	550	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	938 75	»	3 75	940	1 25	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	600	»	1 25	597 50	»	2 50
Ouest. . . . .	563 75	1 25	»	563 75	»	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1500	»	2 50	1500	»	»
Canal de Suez. . . . .	437 50	»	»	432 50	»	5
Transatlantiques. . . . .	408 75	1 25	»	415	6 25	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	55	»	55	54 70	»	30
Autrichiens. . . . .	575	2 50	»	580	5	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	391 25	»	6 25	392 50	1 25	»
Victor-Emmanuel. . . . .	52 50	1 50	»	51 50	»	1
Romains. . . . .	45	»	»	46	1	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	331 25	»	»	328 75	»	2 50
Saragosse. . . . .	»	»	»	75	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	»	»	»	65	»	»
Compagnie immobilière. . . . .	130	»	1 25	132 50	2 50	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	335 50	»	»	335	»	»
Orléans. . . . .	328 25	»	»	327	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	340	»	»	»	»	»
Ouest. . . . .	326 25	»	»	327	»	»
Midi. . . . .	324 25	»	»	323 75	»	»
Est. . . . .	323	»	»	323 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,